



## AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT # 540-2023

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale par intérim de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 21 juin 2023, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 540-2023

### Règlement 540-2023 :

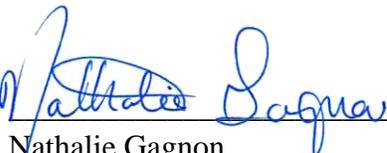
- **Décrétant une dépense de 849 494 \$ et un emprunt de 849 494 \$ pour réaliser des travaux de construction d'une bibliothèque municipale, aménagement extérieur de lecture et accès aux personnes à mobilité réduite**

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1 - Avis de motion : 12 juin 2023
- 2 - Dépôt du projet de règlement : 12 juin 2023
- 3 - Adoption du règlement : 21 juin 2023
- 4 - Approbation par les électeurs : 28 juin 2023
- 5 - Approbation par le MAMH : 26 juillet 2023
- 6 - Avis de promulgation : 23 août 2023

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

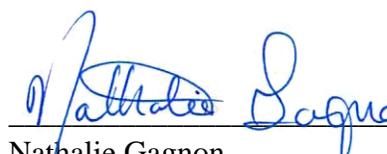
Donné à La Guadeloupe ce 23<sup>e</sup> jour d'août 2023

  
\_\_\_\_\_  
Nathalie Gagnon  
Directrice générale par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Gagnon, directrice générale par intérim de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 573, 10<sup>e</sup> rue Est, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 23 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour d'août 2023

  
\_\_\_\_\_  
Nathalie Gagnon  
Directrice générale par intérim